



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
21 décembre 2020

Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

Du 1^{er} au 4 février 2021, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la Chine

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 21 millions de dollars : 7,7 millions provenant de ressources ordinaires et 13,3 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Neuvième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et procréative	2,4	5,0	7,4
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	1,3	3,2	4,5
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1,5	2,1	3,6
Réalisation 4	Dynamique des populations	1,6	3,0	4,6
Coordination du programme et assistance		0,9	-	0,9
Total		7,7	13,3	21,0

I. Considérations générales

1. Grâce aux progrès sociaux et économiques réalisés au cours des quatre dernières décennies, la Chine est devenue un pays à revenu intermédiaire supérieur et la deuxième économie du monde. Bien que la Chine soit le pays en développement le plus peuplé, avec 1,4 milliard d'habitants, elle est en train de passer d'une croissance économique rapide à un modèle de développement qui, selon le Gouvernement chinois, privilégie la poursuite équilibrée d'un développement de qualité, dans le but de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le 14^e Plan national quinquennal (2021-2025).

2. Malgré les progrès réalisés par la Chine pour éradiquer l'extrême pauvreté d'ici à 2020, assurer l'éducation de base universelle pour tous depuis le début des années 1990 et réduire le taux de mortalité maternelle de plus de 75 % entre 1990 et 2018, afin qu'il chute à 18,3 pour 100 000 naissances vivantes, il subsiste un certain nombre de problèmes épineux, anciens et nouveaux, qui menacent l'application complète du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. L'un des principaux défis cernés par l'analyse commune de pays récemment menée par les Nations Unies est la démographie chinoise. Depuis 1990, le taux global de fécondité des femmes chinoises est en moyenne de 1,6 et, en 2019, un total de 14,6 millions de naissances a été enregistré, le plus bas depuis six décennies. L'espérance de vie étant passée de 69,1 ans en 1990 à 77 ans en 2018, la proportion de la population âgée de 65 ans ou plus n'a cessé d'augmenter, passant de 7,0 % en 2000 à 12,6 % en 2019, et devrait atteindre 26,1 % d'ici à 2050. La proportion de la population urbaine est passée de 29,0 % en 1995 à 59,6 % en 2018 et devrait dépasser 70 % d'ici 2030. Cette combinaison de faible fécondité persistante, de vieillissement et d'urbanisation rapides est une nouvelle expérience historique pour la Chine et il est urgent d'apporter des réponses politiques proportionnées conformes aux principes de la CIPD.

4. Le développement déséquilibré et inadéquat des services de soins de santé sexuelle et procréative existe toujours en Chine. Parallèlement à la baisse générale de la mortalité maternelle à l'échelle nationale, on constate un écart croissant entre les zones urbaines et rurales et entre les régions occidentales et orientales du pays. Par exemple, le taux pour la province de Qinghai à l'Ouest (25,6 pour 100 000 naissances vivantes en 2018) est comparativement plus élevé que la moyenne nationale. L'accès à des services de santé sexuelle et procréative de haute qualité pour les populations vulnérables telles que les jeunes célibataires peut encore être amélioré. Malgré un taux de prévalence de la contraception de 86,1 % à l'échelle nationale, il y a eu 9 millions d'avortements en 2018, dont environ 40 % chez les jeunes femmes non mariées, ce qui reflète leurs besoins élevés non satisfaits en matière de planification familiale. L'éducation sexuelle complète et les services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes ont une portée limitée, et les communautés de jeunes marginalisés ne sont pas suffisamment consultées dans le cadre du processus de prise de décision sur les grandes questions relatives au développement de la jeunesse.

5. Malgré les progrès réalisés dans la lutte contre l'inégalité entre les sexes, la violence et la discrimination sexistes persistent. En moyenne, les femmes gagnent moins que les hommes à des postes comparables et consacrent trois fois plus de temps que les hommes aux soins non rémunérés. La « préférence pour les fils » a conduit à une sélection fondée sur le sexe, ce qui a entraîné une masculinité à la naissance anormalement élevée qui, malgré les récentes baisses annuelles, est restée élevée (111,9 garçons pour 100 filles en 2017). Une enquête nationale réalisée en 2011 a révélé qu'environ un quart des femmes chinoises mariées avaient été victimes de violence domestique. En réponse, la Loi contre la violence domestique a été promulguée en 2016, mais son application intégrale doit être renforcée. Il n'existe actuellement aucune loi nationale sur le harcèlement sexuel ou la violence sexuelle.

6. La Chine dispose de capacités institutionnelles relativement fortes pour la collecte de données socio-économiques, démographiques et environnementales. Les différents organismes gouvernementaux utilisent parfois des méthodologies divergentes, ce qui rend

difficile la consultation et l'analyse des données générées. Actuellement, la Chine doit améliorer sa collecte de données officielles pour les indicateurs d'objectifs de développement durable (ODD) lorsqu'elle prend en considération des groupes cibles précis, comme le montre le manque de données actualisées et représentatives à l'échelle nationale sur le comportement sexuel des jeunes. En complétant les données officielles existantes par des données provenant de plateformes de mégadonnées et d'études spécialisées, il serait possible de couvrir d'autres indicateurs d'ODD et d'effectuer une analyse détaillée des progrès des ODD.

7. La Chine est devenue un participant important de la coopération Sud-Sud et mondiale avec d'autres pays en développement. La Chine s'est engagée à renforcer la coopération internationale au développement nécessaire à la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en travaillant avec les Nations Unies et d'autres partenaires. Depuis 2015, la Chine a renforcé sa structuration de la gestion de l'aide étrangère en créant le Fonds d'assistance pour la coopération Sud-Sud, qu'elle finance à hauteur de 3 milliards de dollars, et, en 2018, l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement pour superviser le Fonds. Cette structuration offre la possibilité de réaliser le programme de la CIPD en Chine et dans d'autres pays en développement, à titre de contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). La Chine a également proposé l'initiative « Une ceinture et une route ».

8. Mis en œuvre à l'échelle nationale, le huitième programme de pays du FNUAP (2016-2020) a contribué de manière considérable aux efforts nationaux visant à élargir l'accès des jeunes et des femmes vulnérables à des programmes complets de planification familiale et de santé sexuelle et procréative fondés sur les droits. Il a utilisé efficacement la production et la diffusion stratégique de nouvelles recherches et de données probantes pour promouvoir un « vieillissement intelligent et équitable » dans les discours politiques et la planification des programmes aux niveaux national et infranational. Il a favorisé l'éradication de la sélection fondée sur le sexe par des efforts de mobilisation communautaire visant à modifier les normes sociales qui favorisent la préférence pour les fils dans les trois provinces les plus touchées (Anhui, Guangxi et Hubei), des efforts qui ont été reconnus par les partenaires gouvernementaux et les donateurs comme contribuant à la normalisation croissante du rapport de masculinité à la naissance anormalement élevée en Chine depuis 2016. Il a soutenu les efforts de la Chine en matière de coopération Sud-Sud et mondiale en vue d'améliorer la santé maternelle et la planification de la population et du développement dans d'autres pays en développement, notamment en Afrique.

9. Un examen indépendant du programme de pays et une évaluation thématique du soutien du FNUAP en matière de coopération Sud-Sud et mondiale ont révélé la nécessité des mesures suivantes : (a) renforcer l'orientation stratégique du programme conformément aux priorités nationales de développement, au Programme d'action de la CIPD et aux ODD, en mettant l'accent sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative, ainsi que sur la population et le développement, en respectant les principes de base de l'égalité des sexes et de ne laisser personne pour compte ; (b) mieux répondre aux besoins non satisfaits en matière de services de santé sexuelle et procréative pour les jeunes et les femmes en situation de vulnérabilité ; (c) renforcer les synergies entre les projets de démonstration au niveau infranational concernant la violence sexiste et la sélection fondée sur le sexe, la faible fécondité/le vieillissement et les besoins non satisfaits en matière de santé sexuelle et procréative des femmes et des jeunes vulnérables, et la promotion des politiques nationales ; (d) renforcer la capacité nationale de production et d'utilisation de données détaillées pour soutenir une approche du vieillissement fondée sur le cycle de vie et le suivi des progrès relatifs aux ODD ; (e) élaborer une approche bidirectionnelle plus stratégique pour aider la coopération Sud-Sud et mondiale de la part de la Chine à atteindre les « trois zéros » dans d'autres pays en développement et en Chine ; et (f) diversifier et consolider les partenariats stratégiques à long terme pour répondre aux nouveaux besoins.

10. Le neuvième programme de pays proposé se fonde sur deux réalisations du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de la Chine

(2021-2025), qui a été largement formulé et finalisé sur la base de l'analyse commune de pays et de consultations approfondies avec les principales parties prenantes, en particulier le gouvernement. Grâce à la participation active du FNUAP, le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a donné la priorité à des questions qui sont au cœur du mandat du FNUAP, notamment l'approche de la transition démographique fondée sur le cycle de vie, la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes de discrimination, la réduction de la vulnérabilité, le soutien à la transition saine des jeunes vers l'âge adulte, l'amélioration de services publics équitables et de qualité, y compris la santé pour tous, et la lutte contre le manque de données ventilées, ainsi que le renforcement du soutien à la réalisation des ODD en Chine et dans d'autres pays en développement.

11. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est conçu pour permettre à la Chine de parvenir à un développement social, environnemental et économique intégré dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le neuvième programme de pays s'appuiera sur l'avantage comparatif du FNUAP en matière de données démographiques, de développement de la jeunesse, d'égalité des sexes et sur une approche du développement fondée sur les droits pour contribuer à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en soutenant les efforts de la Chine visant à assurer l'accès universel aux droits en matière de santé sexuelle et procréative par le biais d'une approche fondée sur le cycle de vie et une approche de la coopération Sud-Sud et mondiale mutuellement bénéfique. Le FNUAP participera activement aux initiatives conjointes des Nations Unies et du gouvernement pour promouvoir des partenariats public-privé innovants en vue de trouver des réponses institutionnelles durables au vieillissement rapide. Dans le cadre de son rôle de co-dirigeant du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, le FNUAP collaborera avec les organisations partenaires des Nations Unies pour soutenir le développement de mécanismes de coordination multisectoriels pour la mise en œuvre efficace de la Loi contre la violence domestique de 2016. Ces contributions s'appuient sur le réseau mondial d'expertise et d'alliances du FNUAP ainsi que sur la coopération au développement de longue date avec la Chine.

12. Depuis 2020, la pandémie de COVID-19 s'est rapidement propagée dans le monde entier, représentant un défi majeur pour la sécurité de la santé publique mondiale et ayant un impact profond sur la coopération au développement à l'échelle mondiale. Le FNUAP utilisera ses ressources et travaillera avec d'autres organismes compétents des Nations Unies pour renforcer la coopération avec la Chine en matière de prévention et de contrôle des urgences de santé publique après la pandémie.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le nouveau programme s'inspire de la vision à long terme de la Chine, qui consiste à passer d'une croissance économique rapide à un développement de qualité, axé sur la population, et qui est résumée dans le Plan national de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'idée directrice de la Décennie d'action (2020-2030) pour la réalisation des ODD concernant la Chine est de progresser rapidement vers un développement équilibré et équitable. Le programme contribuera à l'ambition de la Chine en matière d'ODD par la réalisation des trois résultats transformateurs (zéro besoin non satisfait de planification familiale volontaire, zéro décès maternel évitable et zéro violence sexiste à l'égard des femmes et des filles) en soutenant la réalisation des principaux objectifs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025, du Plan d'action pour une Chine saine (2019-2030) et des engagements nationaux pris par la Chine lors du sommet de Nairobi sur la CIPD25, afin de compléter les aspects inachevés du programme de la CIPD en les intégrant dans les plans nationaux de développement à moyen et long terme.

14. Le nouveau programme a été élaboré sur la base des dernières constatations issues des évaluations du huitième programme de pays, après de vastes consultations avec le

gouvernement national, les partenaires d'exécution et les partenaires stratégiques, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile (OSC), les réseaux de jeunes, les médias et d'autres parties prenantes.

15. Le programme se concentrera sur la réduction des inégalités existantes en matière d'accessibilité et de qualité des services et programmes publics, en préconisant des programmes complets intégrés de santé sexuelle et procréative fondés sur les droits, tenant compte des questions de genre pour les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes célibataires, les personnes handicapées et les autres groupes susceptibles d'être laissés pour compte. Il facilitera la coopération Sud-Sud et mondiale entre la Chine et d'autres pays en développement pour favoriser l'amélioration de la santé sexuelle et procréative, renforçant ainsi les partenariats mondiaux pour la réalisation des ODD (ODD 17) et améliorant l'efficacité de ces efforts, conformément au Programme d'action de la CIPD.

16. Le FNUAP jouera un rôle de rassembleur sur les principaux aspects du programme inachevés de la CIPD en Chine, notamment les droits en matière de santé sexuelle et procréative et l'éducation sexuelle des jeunes, l'équité et la qualité des soins dans les services de santé sexuelle et procréative, la faible fécondité, le vieillissement et les réponses multisectorielles à la violence sexuelle. Il le fera par le biais de dialogues politiques de haut niveau, de conseils politiques et d'une assistance technique, de la production de données probantes (notamment sur les inégalités en matière de santé), de la communication stratégique avec les médias, de l'expérimentation d'approches innovantes, de la facilitation de partenariats multipartites, de séminaires et d'autres plateformes, y compris les groupes thématiques des Nations Unies.

17. Le programme sera mis en œuvre à l'échelle nationale et infranationale afin de catalyser des réponses politiques efficaces aux lacunes et aux besoins identifiés relatifs aux droits en matière de santé sexuelle et procréative. Il assurera la défense et le développement des capacités des institutions du gouvernement, de la société civile et du secteur privé afin de renforcer le respect des engagements nationaux et mondiaux relatifs aux droits en matière de santé sexuelle et procréative par la révision et la mise en œuvre de lois, de politiques et de stratégies. Il donnera la priorité à l'échange efficace de connaissances et aux transferts de capacités entre la Chine et d'autres pays en développement en s'appuyant sur les réseaux mondiaux et régionaux du FNUAP, les banques de données et les plateformes pour progresser de manière mutuellement bénéfique vers les ODD et le programme de la CIPD.

18. Le FNUAP renforcera ses relations avec les principaux décideurs politiques et les personnes influentes en vue d'obtenir leur soutien pour l'application intégrale du programme de la CIPD. Le FNUAP diversifiera intensivement les partenariats stratégiques avec les organismes gouvernementaux, les OSC, les universités, les groupes de réflexion et le secteur privé afin de tirer parti du financement du développement, de plaider en faveur de l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, et de promouvoir la coopération Sud-Sud, conformément à la résolution 73/291 de l'Assemblée générale sur le Document final issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue en mars 2019, y compris les principes qui y sont énoncés de respect de la souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de bénéfice mutuel ; et que la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud, mais vient la compléter.

19. Le FNUAP mobilisera les ressources du secteur privé pour soutenir les efforts du programme visant à réduire les disparités dans l'accès à des services de santé sexuelle et procréative de qualité, à permettre une approche fondée sur le cycle de vie pour un vieillissement sain et productif, à promouvoir les droits en matière de santé sexuelle et procréative des jeunes et leur autonomisation, et à encourager une approche bidirectionnelle des initiatives chinoises en matière de coopération Sud-Sud et mondiale. Le FNUAP renforcera ses engagements auprès des plateformes médiatiques influentes afin de promouvoir le Programme d'action de la CIPD de manière durable. Le FNUAP coordonnera également ses activités avec d'autres organismes des Nations Unies afin de diriger les efforts

visant à élaborer des solutions de gestion des connaissances fondées sur les droits et des propositions politiques de pointe pour soutenir la quête du gouvernement de réponses institutionnelles durables aux problèmes de faible fécondité, de vieillissement rapide, d'inégalité des sexes, de pauvreté multidimensionnelle et de droits des groupes de population vulnérables. Cela nécessitera une participation active aux initiatives de financement conjointes des ODD des Nations Unies (impliquant une collaboration avec les principaux acteurs du développement comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures), aux interventions conjointes des Nations Unies en matière de recherche et de plaidoyer, et des réunions d'examen de haut niveau.

20. Le nouveau programme contribue directement à ces deux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en réalisant trois produits associés et trois produits spécifiques du FNUAP entièrement alignés, comme indiqué dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources :

21. *Réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.* La vie des Chinois s'améliore encore à mesure que des progrès sont réalisés en matière d'accès aux services de garde d'enfants, d'éducation, de soins de santé, de soins aux personnes âgées, de logement et d'aide sociale. De plus en plus de personnes en Chine, y compris les groupes les plus défavorisés, bénéficient de services publics et de systèmes de protection sociale équitables et de qualité, ainsi que d'une accélération des efforts visant à réduire les inégalités entre les sexes et d'autres formes d'inégalité sociale tout au long de leur vie.

22. *Réalisation 6 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.* Grâce aux coopérations Sud-Sud et humanitaire, la Chine contribue davantage à la réalisation des ODD et des principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment de l'impératif « ne laisser personne pour compte ».

A. Santé sexuelle et procréative

23. *Produit 1 (spécifique au FNUAP) : Renforcement des politiques et programmes nationaux visant à permettre aux femmes et aux jeunes, en particulier aux groupes laissés pour compte, d'accéder à des services de santé sexuelle et procréative de qualité, fondés sur les droits, tenant compte des besoins des deux sexes et abordables.*

24. En réponse à la priorité nationale d'éliminer les grandes disparités en matière de santé, et en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs et l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne pour compte, le programme renforcera l'environnement politique pour permettre aux femmes et aux jeunes vulnérables d'accéder à des services de santé sexuelle et procréative intégrés et de qualité, en mettant l'accent sur les zones rurales des provinces moins développées de l'Ouest de la Chine, afin de soutenir l'engagement pris par la Chine au sommet de Nairobi de compléter les aspects inachevés du programme de la CIPD en mettant en œuvre les mesures suivantes : (a) fournir une assistance technique à des programmes de santé sexuelle et procréative intégrés, de haute qualité, fondés sur les droits et tenant compte des questions de genre, qui répondent aux besoins des femmes et des jeunes les plus vulnérables ; (b) utiliser les données probantes et le plaidoyer nouvellement générés par le groupe thématique des Nations Unies sur la santé pour engager des dialogues politiques avec les autorités sanitaires afin de renforcer l'ensemble des services essentiels de santé sexuelle et procréative en vue d'une couverture sanitaire universelle ; (c) proposer aux autorités de gestion des situations d'urgence et à la Commission nationale de santé des conseils techniques et des actions de sensibilisation fondés sur des données probantes afin de maintenir l'accessibilité des femmes et des jeunes vulnérables à des services de santé sexuelle et procréative de qualité lors de situations d'urgence sanitaire telles que la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles, et favoriser la résilience des populations ; et (d) promouvoir la profession de sage-femme en tant que profession de santé autonome afin d'améliorer la qualité des services de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les zones mal desservies.

25. *Produit 2 (lié au Produit 6.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) : Le gouvernement et les autres institutions chinoises ont renforcé leur capacité à concevoir et à mettre en œuvre une coopération en matière de développement et d'aide humanitaire fondée sur des données probantes, conforme aux normes internationales de durabilité économique, sociale et environnementale et aux priorités des pays partenaires et des autres parties prenantes.*

26. Le programme vise à renforcer l'efficacité des efforts déployés par la Chine en matière de coopération Sud-Sud et mondiale pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable par d'autres pays en développement, conformément aux principes fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; dans le cadre du programme, les mesures suivantes seront prises : (a) partager et échanger les directives du FNUAP et les normes internationales en matière de coopération au développement, conformément aux valeurs et principes entérinés dans la Charte des Nations Unies, au moyen d'ateliers de renforcement des capacités et de dialogues politiques ; (b) plaider en faveur des questions clés du programme de la CIPD et des ODD pour une attention accrue dans le cadre des efforts de coopération au développement de la Chine ; (c) soutenir la collecte et la diffusion des bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud de la Chine avec d'autres pays en développement autour des questions clés de santé sexuelle et procréative, de population et de développement ; et (d) promouvoir le partage bilatéral, basé sur la coopération Sud-Sud, des connaissances et de l'expertise en matière de développement, y compris par l'apprentissage partagé.

27. *Produit 3 (spécifique au FNUAP) : La Chine et le FNUAP ont renforcé la coopération et les partenariats mondiaux et Sud-Sud pour la réalisation des tâches restant à accomplir du Programme d'action de la CIPD et des ODD en Chine et dans d'autres pays en développement.*

28. Compte tenu de l'importance croissante de la Chine en tant que partenaire de la coopération Sud-Sud et mondiale, le programme contribuera à un meilleur alignement de la coopération au développement de la Chine sur les priorités des pays partenaires axées sur les ODD et favorisera les partenariats bilatéraux grâce aux mesures suivantes : (a) faciliter les projets de coopération Sud-Sud entre la Chine et d'autres pays en développement par le biais du Fonds d'aide à la coopération Sud-Sud de la Chine et d'autres modalités d'aide pour soutenir la réduction de la mortalité maternelle, l'analyse et la projection démographiques fondées sur des données probantes et la sécurité des produits de santé procréative dans ces pays ; (b) faciliter le transfert de capacités et le partage d'expériences entre la Chine et d'autres pays en développement pour exploiter les outils de gestion des connaissances qui peuvent aider à combler les lacunes politiques concernant l'éducation sexuelle des jeunes et les réponses multisectorielles à la violence sexiste ; (c) encourager les alliances entre les organisations gouvernementales, universitaires et du secteur privé en Chine et celles d'autres pays en développement afin d'élargir le soutien au programme de la CIPD ; et (d) aider certaines institutions nationales chinoises à participer activement à la coopération Sud-Sud sur des questions clés liées à la CIPD.

B. Adolescents et jeunes

29. *Produit 1 (spécifique au FNUAP) : Amélioration des données et de l'environnement politique pour aborder la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation des jeunes, en mettant l'accent sur les jeunes marginalisés.*

30. Ce produit, qui sert les objectifs du Plan chinois de développement de la jeunesse à moyen terme (2016-2026) et du Plan triennal de lutte contre la transmission du VIH (2019-2022), stimulera le capital humain de la Chine en améliorant le bien-être et la productivité de ses jeunes. Pour ce faire, les mesures suivantes seront prises : (a) assurer une sensibilisation et une assistance technique fondées sur des données probantes afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de solutions innovantes basées sur les technologies de l'information en matière d'éducation sexuelle fondée sur l'autonomie fonctionnelle, afin de prévenir les grossesses non désirées, les infections

sexuellement transmissibles (IST) ou le VIH, et de promouvoir des attitudes équitables entre les sexes parmi les jeunes célibataires et marginalisés ; (b) renforcer la capacité de sensibilisation des réseaux de jeunes et permettre leur participation accrue aux dialogues politiques sur la santé sexuelle et procréative des jeunes, sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes ; (c) produire et utiliser stratégiquement des données probantes sur la santé sexuelle et procréative des jeunes pour plaider en faveur de politiques de soutien à l'expansion de services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes pour les populations de jeunes marginalisés ; et (d) promouvoir des partenariats innovants entre jeunes, des plateformes d'échange de connaissances et la coopération Sud-Sud et mondiale entre la Chine et d'autres pays en développement autour de la santé sexuelle et procréative des jeunes, du développement durable et d'autres questions émergentes.

C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

31. *Produit 1 (lié au Produit 2.4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) : Le gouvernement a renforcé sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes fondés sur des données probantes afin de réduire la violence, l'exclusion, la discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes de discrimination.*

32. Le FNUAP contribuera à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en veillant à ce que les femmes et les filles qui ont besoin de protection et de soins reçoivent des services complets de prévention et d'intervention de haute qualité, et en collaborant avec ses partenaires pour promouvoir un changement positif des normes sociales parmi les partenaires, les familles, les communautés et les prestataires de services afin de soutenir la réalisation de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Le programme répondra à la nécessité d'une prévention et d'une réponse efficaces à la violence sexiste et aux pratiques néfastes, y compris à la sélection fondée sur le sexe, en assurant la mise en œuvre des mesures suivantes : (a) en coordination avec les organismes des Nations Unies partenaires du chapitre commun et les autres membres du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, préconiser et soutenir la mise en place de mécanismes de coordination multisectoriels fonctionnels pour la mise en œuvre de la Loi contre la violence domestique et consigner les meilleures pratiques qui sont conformes au programme de la CIPD et au cadre des ODD ; (b) produire de nouvelles données probantes sur les moteurs et les conséquences de la violence sexiste et la sélection fondée sur le sexe ; (c) fournir des conseils techniques aux principaux partenaires nationaux pour la promotion d'un changement positif des normes sociales fondées sur des données probantes afin d'éliminer la violence sexiste, les normes discriminatoires fondées sur le sexe et les pratiques néfastes, y compris la préférence pour les fils ; (d) faciliter l'échange de connaissances entre pays et la coopération Sud-Sud et mondiale sur les réponses efficaces à la sélection fondée sur le sexe, et (e) renforcer la réponse à la violence sexiste centrée sur les survivants par des conseils techniques pour l'élaboration de lignes directrices sur les services de santé, conformément à l'ensemble des services essentiels destinés aux femmes et aux filles victimes de violence.

D. Dynamique des populations

33. *Produit 1 (lié au Produit 2.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) : Le gouvernement a renforcé sa capacité à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des programmes de qualité, tenant compte des questions de genre et fondés sur des données probantes pour faire face à la transition démographique de la Chine.*

34. Ce produit soutient directement l'actualisation de la stratégie nationale visant à répondre activement au vieillissement de la population en mettant en œuvre les mesures suivantes : (a) fournir une analyse politique et une assistance technique pour permettre au gouvernement de mieux répondre à la faible fécondité et au vieillissement rapide en adoptant une approche fondée sur le cycle de vie et axée sur les droits pour intensifier les investissements dans le capital humain afin de promouvoir une croissance économique durable et inclusive ; (b) mener une analyse des données ventilées et des dialogues politiques pour promouvoir une attention suffisante à la promotion des droits en matière de santé sexuelle et procréative des

individus, à l'égalité des sexes et à l'accès équitable aux services sociaux, de santé et d'apprentissage tout au long de la vie dans le cadre des stratégies nationales visant à relever les défis liés à la faible fécondité et au vieillissement rapide ; (c) préconiser et soutenir la production de données démographiques détaillées fiables et accessibles en collaboration avec les organismes des Nations Unies du chapitre commun pour traiter les questions émergentes liées à la faible fécondité, aux migrations, à l'urbanisation, à la pauvreté multidimensionnelle et au suivi des progrès des ODD, en mettant l'accent sur les groupes laissés pour compte afin de combler certaines des lacunes en matière de données liées aux indicateurs relatifs aux ODD jugés prioritaires par le FNUAP ; et (d) créer des partenariats non traditionnels (y compris avec le secteur privé) autour du vieillissement, de la planification de la population et du développement, et des innovations dans l'analyse et l'utilisation des données démographiques.

III. Gestion du programme et des risques

35. Le FNUAP et le gouvernement chinois, par l'intermédiaire du Ministère du commerce en tant qu'entité de coordination, seront conjointement responsables de la gestion du programme, et planifieront, suivront et évalueront la mise en œuvre du programme conformément aux directives et procédures du FNUAP, en utilisant la gestion axée sur les résultats et les dispositifs d'application du principe de responsabilité correspondants. Le FNUAP contribuera aux mécanismes de coordination du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en participant activement au comité directeur conjoint du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui sera coprésidé par le coordinateur résident des Nations Unies et le Ministère du commerce, ainsi qu'aux groupes de résultats et aux groupes thématiques des Nations Unies, afin d'assurer une coordination efficace de la mise en œuvre et de l'examen du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que de la présentation des rapports connexes.

36. Outre l'approfondissement des collaborations en matière de programmes avec des partenaires stratégiques de longue date, le FNUAP s'appuiera sur des partenaires d'exécution pertinents ayant la capacité de mener une mise en œuvre de haute qualité. Le programme facilitera les partenariats techniques entre les institutions nationales chinoises et les institutions homologues dans les pays partenaires de la coopération Sud-Sud et mondiale afin d'obtenir une expertise supplémentaire pour combler des lacunes spécifiques en matière de connaissances et de capacités. En cas d'urgence imprévue, telle qu'une nouvelle épidémie, le FNUAP peut, en consultation avec le gouvernement, reprogrammer des activités pour répondre aux besoins urgents.

37. Le personnel du bureau de pays fournira une expertise technique, opérationnelle et programmatique pour mettre en œuvre le programme, avec un soutien supplémentaire du bureau régional, du siège du FNUAP, des groupes de travail conjoints des Nations Unies et des partenaires extérieurs. Le FNUAP veillera à ce qu'une combinaison appropriée de compétences pour une gestion efficace du programme existe dans le bureau de pays.

38. Un risque majeur pour la réussite du programme est que le FNUAP ne parvienne pas à mobiliser l'expertise nécessaire pour fournir les conseils politiques et stratégiques de pointe dont le gouvernement a besoin sur les défis complexes auxquels il est confronté en matière de santé sexuelle et procréative et de dynamique démographique. Pour atténuer ce risque, le FNUAP renforcera en permanence les compétences de son personnel de bureau de pays afin de mieux répondre à l'évolution des besoins de la Chine et tirera stratégiquement parti de l'expertise du bureau régional et du siège du FNUAP, du système des Nations Unies en Chine ainsi que des échanges techniques internationaux. Un autre risque est que le FNUAP soit limité par des contraintes de ressources pour mettre pleinement en œuvre le programme avec le ralentissement économique mondial associé à la pandémie de COVID-19. Il sera donc essentiel de tirer parti des ressources des partenaires de longue date ainsi que d'autres partenaires stratégiques.

39. La participation active du FNUAP à huit groupes thématiques et équipes spéciales des Nations Unies, qui contribue à des initiatives conjointes d'apprentissage et de sensibilisation, offrira de nombreuses possibilités de tirer parti de compétences supplémentaires pour l'exécution du programme de pays et la réalisation des résultats collectifs des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le vieillissement, le handicap, l'inégalité entre les sexes et les inégalités en matière de santé.

40. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

41. Le Ministère du commerce et le FNUAP assureront un suivi et une évaluation continus du programme afin de contrôler les résultats en matière d'apprentissage, de gestion adaptative du programme et de responsabilité pour les ressources mises en œuvre. Dans ce cadre, des réunions annuelles d'examen du programme seront organisées afin d'évaluer les progrès et la contribution aux résultats et aux priorités nationales de développement, sur la base des données du système statistique national.

42. Le FNUAP fournira les données requises sur ses contributions au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Ministère du commerce, qui est également chargé de suivre la mise en œuvre du cadre. Pour les 17 indicateurs liés aux objectifs de développement durable prioritaires du FNUAP, des rapports sur chaque réalisation et produit du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable seront fournis à l'équipe spéciale de suivi et d'évaluation des Nations Unies pour la préparation du rapport annuel de l'équipe de pays des Nations Unies sur les progrès du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

43. Une évaluation de fin de programme sera effectuée au cours de l'avant-dernière année du programme de pays en vue de mettre en évidence l'innovation, de partager les bonnes pratiques et de garantir la responsabilité des résultats du programme. Le FNUAP contribuera également au suivi conjoint du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en tant que membre actif de l'équipe spéciale de suivi et d'évaluation des Nations Unies, y compris une évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable prévue pour 2024.

44. La gestion axée sur les résultats sera appliquée au suivi et à l'évaluation du programme, à l'aide d'un cadre de résultats bien défini. Un plan chiffré de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation, assorti d'outils de mesure, sera élaboré et mis en œuvre afin d'obtenir systématiquement des données sur les indicateurs de réalisation et de produit.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA CHINE (2021-2025)

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Le plan « La Chine en bonne santé à l'horizon 2030 » a pour objectif de maintenir une population en bonne santé, en se concentrant sur les besoins de tous les individus tout au long de leur vie, en fournissant des soins équitables, accessibles, complets et continus pour parvenir à une meilleure santé. L'engagement de la Chine à soutenir un développement général équitable et équilibré figure également dans le Plan national de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Chine fournit une assistance en matière de coopération Sud-Sud aux pays en développement, en particulier aux pays à faible revenu, apportant ainsi une contribution importante à la mise en œuvre mondiale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p>				
<p>RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : RÉALISATION 2 : La vie des Chinois s'améliore encore à mesure que des progrès sont réalisés en matière d'accès aux services de garde d'enfants, d'éducation, de soins de santé, de soins aux personnes âgées, de logement et d'aide sociale. De plus en plus de personnes en Chine, y compris les groupes les plus défavorisés, bénéficient de services publics et de systèmes de protection sociale équitables et de qualité, ainsi que d'une accélération des efforts visant à réduire les inégalités entre les sexes et d'autres formes d'inégalité sociale tout au long de leur vie. RÉALISATION 6 : Grâce aux coopérations Sud-Sud et humanitaire, la Chine contribue davantage à la réalisation des ODD et des principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment de l'impératif « ne laisser personne pour compte ».</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Droits en matière de santé sexuelle et procréative</p>				
Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité maternelle <p><i>Niveau de référence</i> : 18,3 pour 100 000 (2018) ; <i>Niveau cible</i> : 15 pour 100 000 (2025)</p>	<p>Produit 1 (spécifique au FNUAP) : Renforcement des politiques et programmes nationaux visant à permettre aux femmes et aux jeunes, en particulier aux groupes laissés pour compte, d'accéder à des services de santé sexuelle et procréative de qualité, fondés sur les droits, tenant compte des questions de genre et abordables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'analyses politiques fondées sur des données probantes, soutenues par le FNUAP et utilisées pour les dialogues politiques et les actions de sensibilisation en vue d'assurer des soins de santé universels comprenant des services liés aux droits en matière de santé sexuelle et procréative essentiels pour les groupes les plus vulnérables <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 3 • Nombre de politiques, stratégies ou programmes nationaux révisés ou élaborés avec le soutien du FNUAP qui répondent aux besoins des populations les plus vulnérables en termes de services liés aux droits en matière de santé sexuelle et procréative accessibles, acceptables et de qualité, y compris dans les situations d'urgence ou humanitaires <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 2 • Nombre de provinces mettant en œuvre, avec le soutien du FNUAP, des programmes de santé sexuelle et procréative intégrés, fondés sur les droits, tenant compte des questions de genre et de haute qualité, qui répondent aux besoins des femmes et des jeunes les plus vulnérables <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 2 	<p>Commission nationale de santé, Association chinoise de planification familiale, Centre national pour la santé des femmes et des enfants du Centre chinois de prévention et de contrôle des maladies, Association pour la santé maternelle et infantile, Centre chinois de recherche sur la population et le développement, Fédération chinoise des personnes handicapées, Réhabilitation internationale, organismes des Nations Unies, instituts de recherche, groupes de réflexion, organisations non gouvernementales et sociales et médias</p>	<p>3,8 millions de dollars (1,3 million provenant de ressources ordinaires et 2,5 millions d'autres ressources)</p>
	<p>Produit 2 (lié au Produit 6.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de développement et de coopération humanitaire Sud-Sud conçus avec le soutien du FNUAP et financés par le gouvernement chinois qui contribuent à la 	<p>Ministère du commerce, Agence chinoise de coopération internationale pour le développement, Centre chinois</p>	<p>1,05 million de dollars (0,55 million provenant de</p>

	Le gouvernement et les autres institutions chinoises ont renforcé leur capacité à concevoir et à mettre en œuvre une coopération en matière de développement et d'aide humanitaire fondée sur des données probantes, conforme aux normes internationales de durabilité économique, sociale et environnementale et aux priorités des pays partenaires et des autres parties prenantes.	réalisation des ODD et du Programme d'action de la CIPD <i>Niveau de référence : 3 ; Niveau cible : 8</i> • Nombre d'institutions nationales chinoises qui ont des capacités et qui participent à des initiatives de la CIPD en matière de coopération Sud-Sud et mondiale avec le FNUAP ou avec le soutien du FNUAP <i>Niveau de référence : 2 ; Niveau cible : 6</i>	international d'échanges économiques et techniques, Commission nationale de santé, établissements universitaires et de recherche, secteur privé, établissements médicaux et de santé publique, Organisations de la société civile et autres institutions gouvernementales compétentes.	ressources ordinaires et 0,5 million d'autres ressources)
	Produit 3 (spécifique au FNUAP) : La Chine et le FNUAP ont renforcé la coopération et les partenariats mondiaux et Sud-Sud pour la réalisation des tâches restant à accomplir du Programme d'action de la CIPD et des ODD en Chine et dans d'autres pays en développement.	• Nombre de bonnes pratiques sur la coopération Sud-Sud diffusées par les réseaux régionaux et mondiaux soutenus par le FNUAP <i>Niveau de référence : 2 ; Niveau cible : 5</i> • Nombre de partenariats avec le secteur public et privé établis, exploités et entretenus pour la coopération Sud-Sud et la réalisation du Programme d'action de la CIPD et des ODD <i>Niveau de référence : 2 ; Niveau cible : 6</i>	Ministère du commerce, Agence chinoise de coopération internationale pour le développement, Centre chinois international d'échanges économiques et techniques, Commission nationale de santé, établissements universitaires et de recherche, entités du secteur privé, établissements médicaux et de santé publique, Organisations de la société civile et autres institutions gouvernementales	2,55 millions de dollars (0,55 million provenant de ressources ordinaires et 2 millions d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : Le Plan chinois de développement de la jeunesse (2016-2025) vise à mettre en place un système de politique de développement de la jeunesse d'ici à 2025 et promeut, entre autres priorités, l'équité en matière d'éducation de base et des modes de vie sains chez les jeunes, notamment la prévention de la toxicomanie et de l'infection par le VIH, et la réduction des grossesses non désirées.				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : RÉALISATION 2 DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : La vie des Chinois s'améliore encore à mesure que des progrès sont réalisés en matière d'accès aux services de garde d'enfants, d'éducation, de soins de santé, de soins aux personnes âgées, de logement et d'aide sociale. De plus en plus de personnes en Chine, y compris les groupes les plus défavorisés, bénéficient de services publics et de systèmes de protection sociale équitables et de qualité, ainsi que d'une accélération des efforts visant à réduire les inégalités entre les sexes et d'autres formes d'inégalité sociale tout au long de leur vie.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Adolescents et jeunes				
Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP : • La Chine fait participer les adolescents et les jeunes, y compris les adolescents et les jeunes marginalisés, à la formulation des	Produit 1 (spécifique au FNUAP) : Amélioration des données et de l'environnement politique pour aborder la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation des jeunes, en mettant l'accent sur les jeunes marginalisés.	• Nombre de réseaux nationaux et provinciaux et d'initiatives innovantes négociées ou soutenues par le FNUAP pour promouvoir une éducation sexuelle de qualité pour les jeunes, en particulier les jeunes marginalisés <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 2</i> • Nombre d'analyses politiques fondées sur des données probantes concernant les questions de santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes, soutenues par le	Commission nationale de santé, Réseau de la jeunesse chinoise, Université de Pékin, Université normale de Pékin, Beifang International Education Group, Fondation Gates, OSC, organismes des Nations Unies.	4,5 millions de dollars (1,3 million provenant de ressources ordinaires et 3,2 millions

politiques nationales de santé sexuelle et procréative <i>Niveau de référence</i> : Non (2020) (pour les jeunes marginalisés) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2025)		FNUAP et utilisées pour la participation des médias et la promotion des politiques <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 5 • Nombre de partenariats entre jeunes, de plateformes et de réseaux de coopération Sud-Sud et mondiale lancés, soutenus ou renforcés par le FNUAP, qui permettent la participation et le leadership des jeunes dans la planification et le dialogue politique <i>Niveau de référence</i> : 3 ; <i>Niveau cible</i> : 5		d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes est un objectif de développement primordial pour la Chine. La Loi contre la violence domestique (2016) vise à protéger les victimes de violence domestique.				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : RÉALISATION 2 DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : La vie des Chinois s'améliore encore à mesure que des progrès sont réalisés en matière d'accès aux services de garde d'enfants, d'éducation, de soins de santé, de soins aux personnes âgées, de logement et d'aide sociale. De plus en plus de personnes en Chine, y compris les groupes les plus défavorisés, bénéficient de services publics et de systèmes de protection sociale équitables et de qualité, ainsi que d'une accélération des efforts visant à réduire les inégalités entre les sexes et d'autres formes d'inégalité sociale tout au long de leur vie.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Égalité des sexes et autonomisation des femmes				
Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : • Rapport de masculinité à la naissance <i>Niveau de référence</i> : 111,9 (2017) ; <i>Niveau cible</i> : 108,9 (2025)	Produit 1 (lié au Produit 2.4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) : Le gouvernement a renforcé sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes fondés sur des données probantes afin de réduire la violence, l'exclusion, la discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes de discrimination.	• Existence de mécanismes de coordination multisectoriels fonctionnels s'inspirant des initiatives infranationales pour la prévention et la réponse à la violence sexiste, y compris la violence domestique <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui • Disponibilité de directives à l'intention du secteur de la santé pour répondre à la violence sexiste conformément à l'ensemble des services essentiels destinés aux femmes et aux filles victimes de violence <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui • Nombre d'échanges Sud-Sud et de dialogues sur les politiques nationales en matière de sélection fondée sur le sexe qui s'appuient sur des données probantes et des bonnes pratiques avérées de Chine <i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Niveau cible</i> : 7	All China Women's Federation, Bureau du Comité national de travail pour les enfants et pour les femmes, Commission nationale de la santé, institutions de recherche, OSC, médias, organismes des Nations Unies et secteur privé.	3,6 millions de dollars (1,5 million provenant de ressources ordinaires et 2,1 millions d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : L'objectif du Plan national à moyen et long terme pour répondre activement au vieillissement de la population en Chine est d'assurer le bien-être des personnes âgées grâce à l'élaboration d'un cadre politique fondé sur une économie solide, axé sur une offre de services et de produits de haute qualité, et fonctionnant à l'aide d'innovations technologiques, d'une main-d'œuvre de qualité et d'une société solidaire.				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : RÉALISATION 2 DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : La vie des Chinois s'améliore encore à mesure que des progrès sont réalisés en matière d'accès aux services de garde d'enfants, d'éducation, de soins de santé, de soins aux personnes âgées, de logement et d'aide sociale. De plus en plus de personnes en Chine, y compris les groupes les plus défavorisés, bénéficient de services publics et de systèmes de protection sociale équitables et de qualité, ainsi que d'une accélération des efforts visant à réduire les inégalités entre les sexes et d'autres formes d'inégalité sociale tout au long de leur vie.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Dynamique des populations				
Indicateur(s) de réalisation, niveaux de	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)

référence et cible(s) spécifiques au plan-cadre				
<p>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Chine a une politique urbaine nationale pour 2021-2025 qui répond à la dynamique des populations <p><i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2025)</p>	<p>Produit 1 (lié au Produit 2.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) :</p> <p>Le gouvernement a renforcé sa capacité à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des programmes de qualité, tenant compte des questions de genre et fondés sur des données probantes pour faire face à la transition démographique de la Chine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des 17 indicateurs relatifs aux ODD jugés prioritaires par le FNUAP qui sont produits au niveau national et inclus dans le système statistique national <i>Niveau de référence</i> : 6 ; <i>Niveau cible</i> : 10 Nombre de stratégies, plans ou programmes nationaux fondés sur des données probantes et élaborés avec le soutien du FNUAP pour faire face aux problèmes de la faible fécondité et du vieillissement en se concentrant sur l'approche fondée sur le cycle de vie <i>Niveau de référence</i> : 2 ; <i>Niveau cible</i> : 7 Nombre de réseaux et d'initiatives mis en place par le FNUAP pour promouvoir une société ouverte à tous les âges, axée sur une approche fondée sur le cycle de vie et partagée avec d'autres pays en développement <i>Niveau de référence</i> : 10 ; <i>Niveau cible</i> : 20 	<p>Commission nationale de développement et de réforme, Commission nationale de la santé, Bureau national des statistiques, Comité national chinois sur le vieillissement ; institutions de recherche (Centre chinois de recherche sur la population et le développement, Université Renmin de Chine, Institut du développement social notamment) ; secteur privé et organismes des Nations Unies</p>	<p>4,6 millions de dollars (1,6 million provenant de ressources ordinaires et 3 millions d'autres ressources)</p>